



Assemblée générale

Distr.
GÉNÉRALE

A/CONF.189/PC.1/22
19 juillet 2000

FRANÇAIS
Original : ANGLAIS

CONFÉRENCE MONDIALE CONTRE LE RACISME,
LA DISCRIMINATION RACIALE, LA XÉNOPHOBIE
ET L'INTOLÉRANCE QUI Y EST ASSOCIÉE

Comité préparatoire
Première session
Genève, 1er-5 mai 2000

RAPPORT DU COMITÉ PRÉPARATOIRE SUR LES TRAVAUX
DE SA PREMIÈRE SESSION

Note du secrétariat

État des incidences sur le budget-programme des projets de décision
du Comité préparatoire, présenté oralement à la neuvième séance,
le 4 mai 2000, en attendant l'élaboration d'un état définitif

Vice-Président-Rapporteur : M. Arturo HERNANDEZ BASAVE (Mexique)

1. Le présent état est soumis conformément à l'article 28 du règlement intérieur des commissions techniques du Conseil économique et social qui a été adopté par le Comité préparatoire de la Conférence mondiale contre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée.

2. Aux termes d'un projet de décision, le Comité préparatoire de la Conférence mondiale contre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée recommanderait à l'Assemblée générale :

a) de créer un groupe de travail intersessions à composition non limitée qui se réunirait à Genève pendant cinq jours ouvrables à la fin de janvier 2001;

b) de prolonger de cinq jours la durée de la deuxième session du Comité préparatoire en mai 2001, session ainsi prolongée à laquelle participeraient :

- i) deux représentants de la Sous-Commission de la promotion et de la protection des droits de l'homme;
- ii) deux représentants du Comité pour l'élimination de la discrimination raciale;
- iii) cinq représentants des organes de surveillance des traités (venus de l'Afrique du Sud, de l'Argentine, de l'Australie, du Brésil et du Chili);
- iv) trois rapporteurs spéciaux (sur le racisme, sur l'intolérance religieuse et sur les migrations).

3. Les informations préliminaires ci-après sont fournies au Comité préparatoire en attendant l'élaboration de l'état d'incidences sur le budget-programme qui sera soumis à l'Assemblée générale à sa prochaine session.

	<u>Dollars des États-Unis</u>	
	<u>2000</u>	<u>2001</u>
A. Une session du Groupe de travail intersessions à composition non limitée		
<u>Chapitre 22</u> Aucun coût		
<u>Chapitre 2</u>		220 000
B. Deuxième session du Comité préparatoire (mai 2001)	--	--
<u>Chapitre 22</u>		
Frais de voyage de deux représentants de la Sous-Commission	--	20 200

	<u>Dollars des États-Unis</u>	
	<u>2000</u>	<u>2001</u>
Frais de voyage de deux représentants du Comité pour l'élimination de la discrimination raciale	--	26 400
Frais de voyage de cinq représentants des organes de surveillance des traités (Afrique du Sud, Argentine, Australie, Brésil et Chili)	--	42 500
Frais de voyage de trois rapporteurs spéciaux (sur le racisme, sur l'intolérance religieuse et sur les migrations)	--	30 200

Note : Les frais de voyage d'un deuxième représentant pour la Sous-Commission et le Comité pour l'élimination de la discrimination raciale, respectivement, devraient être expressément autorisés par l'Assemblée générale, conformément aux Règlement financier et aux Règles de gestion financières. Les prévisions de dépenses ont été calculées en partant de l'hypothèse que l'Assemblée générale donnerait son approbation. On notera également que tous les représentants devraient être expressément désignés par leurs organismes respectifs.

	<u>Total</u>		<u>119 300</u>
<u>Chapitre 2</u> Prolongement de la deuxième session (1 semaine)	--		225 000
C. Personnel temporaire d'appui pour les réunions susmentionnées			
Deux administrateurs (P-3) pendant 12 mois		95 000	95 000
Un agent des services généraux pendant 12 mois		38 000	38 000
	<u>Total général</u>	<u>Chapitre 22</u>	<u>133 000</u>
	<u>Total général</u>	<u>Chapitre 2</u>	<u>445 000</u>

4. Un crédit d'un montant de 160 000 dollars a été inscrit au chapitre 22 du budget-programme de l'exercice biennal 2000-2001 pour couvrir le coût des services fonctionnels nécessaires pendant les préparatifs de la Conférence mondiale. Les ressources supplémentaires nécessaires sont estimées à 385 300 dollars. Au cas où l'Assemblée générale n'autoriserait pas les frais de voyage pour le deuxième représentant de la Sous-Commission et le deuxième représentant du Comité pour l'élimination de la discrimination raciale, ce montant total serait ramené à 362 000 dollars. On déterminera si ces dépenses peuvent être financées au moyen des crédits

ouverts ou si elles nécessitent l'ouverture de crédits supplémentaires lorsqu'on élaborera l'état détaillé des incidences sur le budget-programme qui sera soumis à l'Assemblée générale à sa prochaine session.

5. Les dépenses relatives aux services de conférence ont été calculées sur la base du coût intégral et en partant de l'hypothèse que ces services ne pourraient être assurés au moyen des effectifs permanents prévus au chapitre 2 (Affaires de l'Assemblée générale et services de conférence) du budget-programme de l'exercice biennal 2000-2001. Toutefois, les ressources prévues au chapitre 2 tiennent compte non seulement des réunions qui étaient déjà prévues au moment de l'établissement du budget mais aussi de celles qui seraient autorisées ultérieurement, sous réserve que le nombre et la répartition des conférences et réunions correspondent au schéma des années antérieures. Sur cette base, il ne serait pas nécessaire d'ouvrir de crédit supplémentaire au chapitre 2 du budget-programme de l'exercice biennal 2000-2001.
